

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

=====  
Arrondissement de Lens  
=====

=====  
Canton de Wingles  
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du mercredi 2 avril 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation à la réunion : jeudi 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (25) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Fabien DEVILLE, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (2) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS) Madame Mélanie TAHON (a donné procuration à Monsieur Daniel DELENCLOS)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Cathie WASIKOWSKI est élue secrétaire de séance.

2025-38 : Prime annuelle 2025

La Maire de Grenay,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 25 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08.04.2025

ID : 062-216203869-20250403-2025\_38-DE

D'accorder aux agents :

- titulaires la prime annuelle 2025 d'un montant de 1 400€,
- contractuels de droit public et privé, ayant effectué plus de 28 heures hebdomadaires pendant un an, la prime annuelle 2025 du même montant que les titulaires soit 1 400 €,
- contractuels de droit public et privé, ayant effectué entre 17 heures 30 et 28 heures hebdomadaires pendant un an, la prime annuelle 2025 d'un montant de 950 €,
- apprentis la prime annuelle 2025 d'un montant de 950 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

**Christelle BUISSETTE**  
Maire de GRENAY  
3 avr. 2025

La secrétaire de séance,  
Cathie WASIKOWSKI

